



Mot du Maire

Citoyens, Citoyennes,

Avec l'arrivée de la belle saison, vacanciers et visiteurs nous reviennent comme chaque année dans notre belle région. Donc, souhaitons-nous à tous, un bel été. Que monsieur «Soleil» nous inonde de ses chauds rayons.

Je vous invite à prendre part aux différentes activités qui vous sont proposées tout au long de la saison, ce qui nous permet de faire plus amples connaissances, de s'amuser, de festoyer et de fraterniser tous. Pour terminer n'oubliez pas, chaque petit geste posé pour notre environnement relève de chacun de nous. Pour que nos enfants puissent un jour profiter pleinement de l'héritage que nous leur léguons, impliquons-nous!

Bon séjour, bonnes vacances et bon été à tous!

Jean Lalonde, maire

Inauguration du «Coin des Petits» à la bibliothèque de TSR

Le maire de Très-Saint-Rédempteur, Monsieur Jean Lalonde

En présence de Mme Mélissa Laniel, conseillère aux bibliothèques du Réseau BIBLIO Montérégie et des bénévoles de la bibliothèque,

VOUS invite à l'inauguration du super «Coin des petits»

L'événement sera suivi d'un rafraîchissement et d'un goûter.

Bienvenue à tous!

Renseignements: Mme Carolle Meloche Lalonde - 450 451-5203



Lieu : Bibliothèque de Très-Saint-Rédempteur

Date: Mercredi, le 8 juin 2016

Heure: De 19h à 21h





Notre nouveau site Web en ligne dès Juillet!

Notre site Web fait peau neuve. Entièrement repensé, il est plus convivial que jamais. Nous vous invitons à aller vous y promener et à explorer tous nos volets ainsi que notre section «Nouvelles récentes» afin de tout savoir sur ce qui se passe à Très-Saint-Rédempteur. On vous parle entre autres des actualités de l'administration municipale, des services aux citoyens, des loisirs et des activités culturelles à venir. Selon vos intérêts, vous pouvez y consulter nos documents, lire nos rapports d'activités, consulter notre galerie d'images ou lire les dernières nouvelles concernant nos multiples projets.

Nous remercions la compagnie Acxcom pour la conception de notre site Web et qui a travaillé fort avec nous.

Inauguration parc Cavaleri

Conformément à ce qu'elle avait annoncé l'an passé, la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a terminé l'aménagement du parc Cavaleri, situé à l'intersection de la rue des Orioles et du chemin des Pommiers-Fleuris. Actuellement la Municipalité a lancé un appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour procéder à l'acquisition et l'installation de modules de jeux, jeux à ressort et balançoires. Une demande de contribution financière sera déposée sous peu auprès du Fonds conjoncturel de développement afin que nous puissions concrétiser ce projet.

Bien que plusieurs citoyens aient déjà commencé à profiter de ce nouvel espace public, l'inauguration officielle aura lieu le samedi 9 juillet 2016 à compter de 11h00. Nous vous y attendons en grand nombre!

La priorité de la Municipalité consiste à assurer la propreté du parc et la sécurité des usagers. À cette fin, nous vous informons notamment que :

- le parc et le stationnement sont fermés de 23h à 7h;
- les chiens y sont interdits, même lorsque tenus en laisse ;
- les feux, feux d'artifice et pétards sont interdits ;
- la consommation de drogues et de boissons alcoolisées y sont interdites ;
- il est interdit de lancer des pierres, boules de neige, bouteilles ou tout autre projectile;
- il est interdit de déposer ou de jeter des déchets ailleurs qu'aux endroits prévus à cette fin ;
- il est interdit d'endommager les infrastructures municipales et la végétation présente sur la propriété publique.

De plus, veuillez noter qu'afin d'assurer la sécurité des enfants, une signalisation routière appropriée aux abords du parc a été effectuée et nous VOUS demandons d'y faire preuve d'une prudence accrue.

Règlement sur l'entretien et l'insalubrité

Lors de la séance spéciale du 26 mai 2016, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 214-2016 concernant l'entretien et la salubrité des immeubles*. L'objectif de ce règlement est de diminuer les risques d'incendie et d'accidents causés par le manque d'entretien et l'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, en plus de permettre à la Municipalité d'agir plus efficacement lors des situations provoquant des nuisances pour le voisinage ou des risques pour la santé des occupants. Le Règlement est disponible pour consultation aux bureaux de la Municipalité, durant les heures régulières d'ouverture. Une copie du Règlement sera également disponible sous peu sur le nouveau site Internet de la Municipalité.





Les travaux de pavage... Enfin une réalité!

Enfin terminé la période de dégel... rendez-vous aux travaux de pavage!

Eh oui! La Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a lancé un appel d'offres sur invitation le 21 avril dernier et le 18 mai 2016 le contrat a été octroyé à la firme «Les Pavages La Cité B.M. inc.» de Vaudreuil-Dorion. Les travaux débuteront dès ce mois-ci et aux endroits suivants :

- Chemin des Pommiers-Fleuris (1 section)
- Rue des Hérons (4 sections)
- Chemin du Ruban (3 sections)

De plus, à cause des pluies abondantes et du verglas que nous avons connu ce printemps, certains travaux urgents devront être effectués puisque des dommages majeurs ont été causés à la chaussée des rues des Orioles et de la montée Primeau. Afin d'assurer la sécurité de nos citoyens, il est urgent de procéder à des travaux afin d'améliorer l'état de la chaussée et de faciliter l'écoulement de l'eau de surface afin de minimiser les dommages auprès des autres surfaces asphaltées. Nous procédons actuellement à l'analyse des coûts additionnels afin que nous puissions remédier à cette situation vu l'état de dégradation de la montée Primeau. Une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) a été adressée à Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges afin que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur puisse effectuer les travaux.

Au cours de l'été 2016, le Conseil prévoit procéder à l'installation d'un nouveau point d'eau, cette borne sèche sera située sur le terrain de l'ancien presbytère afin de desservir les citoyens de la route Principale en cas d'incendie.

Visites préventives (SSIR)

À compter du **mois de juin 2016**, le personnel du *Service de sécurité incendie de Rigaud* (SSIR) effectuera du porte-à-porte pour, principalement, s'assurer que des avertisseurs de fumée fonctionnels sont installés. D'une durée d'au plus 20 minutes, ces visites sont également une opportunité d'obtenir des informations pertinentes concernant la prévention des incendies.

Nous comptons sur l'habituelle collaboration des citoyens et des citoyennes pour permettre aux pompiers de réaliser ces vérifications.





Matières résiduelles

HORAIRE DES COLLECTES

Déchets domestiques : Tous les mardis, à partir de 7h AM. Matières recyclables : Tous les vendredis, à partir de 7h AM.

Gros rebuts: Le 1er vendredi de chaque mois.

BACS ROULANTS

Le bac noir (déchets domestiques) et le bac bleu (matières recyclables) sont de propriété municipale et sont associés à une adresse. En cas de déménagement le propriétaire ou le locataire est tenu de les laisser aux nouveaux occupants. Pour une nouvelle construction, le coût du bac à ordures ménagères est de 105\$ (240 litres) et de 76.11\$ pour le bac de récupération (360 litres) et vous sera facturé par la municipalité.

Quoi faire si votre bac est brisé?

Votre bac est brisé et vous en avez fait une utilisation normale? Veuillez communiquer avec Mme Carolle Lalonde à la municipalité au (450) 451-5203, poste 221.

Comment placer vos bacs?

Positionnez votre bac en bordure de la rue, les roues vers la résidence et le logo vers la rue en direction de la flèche. Assurez-vous que le bac est libre de tout objet dans un périmètre de 60 cm. Aucune matière placée à l'extérieur du bac ne sera ramassée. Le couvercle du bac doit être libre de tout débris (neige, sacs, etc.) et doit être fermé.

Quand sortir vos bacs?

Disposez votre bac noir ou bleu à la rue avant 7 heures AM le jour de la collecte correspondante.

DECHETS VOLUMINEUX

Le premier vendredi de chaque mois, il y a une collecte des déchets volumineux ne pouvant être contenus dans les bacs. Les déchets solides volumineux doivent être placés de façon ordonnée ou liés en paquet (ex.: carpette) pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement. Font partie de cette catégorie: meubles, matelas, électroménager, table, chaise, sofa ou tout autre objet de grandes dimensions à usage domestique, dont la longueur excède un mètre ou qui pèse plus de 25 kg. Veuillez noter que les matériaux secs (matériaux de construction) et les *Résidus domestiques dangereux* (RDD), dont les pneus usagés, ne sont pas acceptés lors de la cueillette des déchets volumineux, ni lors des cueillettes régulières. Ces matières doivent être acheminées à un des Écocentres de la MRC ou chez un partenaire participant. Pour en apprendre davantage à ce sujet, nous vous prions de consulter le Internet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'adresse suivante : http://www.mrcvs.ca/fr/gestion-des-matieres-residuelles.

La municipalité de Très-Saint-Rédempteur remercie tous les citoyens de respecter et protéger l'environnement en réduisant l'enfouissement par une saine gestion de leurs matières résiduelles. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre municipalité (450) 451-5203.

Merci de votre collaboration!





DISPOSITION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION – ENTENTE AVEC RIGAUD

Lieu: 391, chemin de la Mairie à Rigaud. Le site est ouvert du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h.

Coûts:

- 1 coffre automobile : 35 \$ pour les 2 premiers voyages et 70 \$ pour le troisième.
- 1 remorque à un essieu : mêmes conditions que pour un coffre automobile.
- 1 camion à 2 essieux : 70 \$ par voyage, peu importe le nombre.

ÉCOCENTRE VAUDREUIL-SOULANGES

Lieu: 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion.

Été (avril à octobre) Hiver (novembre à mars)

Lundi : Fermé
Mar à Ven : 8h-17h
Sam-Dim : 9h-16h
Lun-Jeu : Fermé
Ven : 8h-17h
Sam-Dim : 9h-16h

Pour les résidents de Vaudreuil-Soulanges seulement

Maximum 5 m³ par visite

Coûts (sur une base annuelle):

<u>- de 12m³</u> : gratuit <u>+ de 12m³</u> : 25\$/m³

Pour plus d'information : (450) 455-5434 http://www.mrcvs.ca/fr/ecocentre

ÉCOCENTRE SAINT-ZOTIQUE

Lieu: 2050, rue Principale à Saint-Zotique.

Été (avril à octobre) Coûts (base annuelle) :

Lundi : Fermé $\underline{-}$ de $12m^3$: gratuitMar à Ven : 8h-17h $\underline{+}$ de $12m^3$: 25\$/m³

Sam-Dim: 9h-16h

*Pour les résidents de Vaudreuil-Soulanges seulement. Maximum 5 m³ par visite

Pour plus d'information : (450) 455-5434 http://www.mrcvs.ca/fr/ecocentre

***Attention : l'écocentre de Saint-Zotique accepte moins de matériaux que celui de

ÉCOCENTRE DE L'ÎLE (PINCOURT)

Lieu: 750, boul. Olympique à Pincourt.

Été (avril à octobre)Coûts (base annuelle) :Lun à Ven : 13h à 18h- de 12m³ : gratuitSamedi : 9h à 16h+ de 12m³ : 25\$/m³

Dimanche : Fermé

*Pour les résidents de Vaudreuil-Soulanges seulement. Maximum 5 m³ par visite

> Pour plus d'information : (450) 455-5434 http://www.mrcvs.ca/fr/ecocentre

***Attention : l'écocentre de l'Île accepte moins de matériaux que celui de Vaudreuil-Dorion.

À VENIR...

L'ouverture d'un écocentre est prévue à Rigaud en 2016... Restez à l'affut!

MERCI!

La Municipalité de Très-Saint-Rédempteur remercie Mme Françoise Marleau-Bertrand pour la confection d'une très belle courtepointe. La vente de billet a rapporté une somme de 1000 \$ qui a contribué à l'achat de chaises et de tables pour le Centre socioculturel.





La période estivale et nos amis canins!

La période d'été arrivera bientôt et les gens profiteront de ce temps pour prendre des vacances.

L'inspecteur canin croit que les vacances sont essentielles pour tous et que même ceux qui n'ont pas de chien peuvent espérer se rendre à leur chalet ou leur roulotte et vivre calmement cette période de repos.



Certains vacanciers croient que les règlements municipaux ne sont applicables que pour leur résidence principale et qu'ils n'ont pas à s'y conformer lorsqu'ils sont à la « campagne ».

Combien de fois, croyez-vous, n'avons-nous pas entendu un villégiateur dire :

- « Mon chien a sa médaille en ville, il n'en a pas de besoin d'une autre ici ! »
- « Mon chien passe toute l'année attaché, si vous croyez que je vais l'attacher au chalet... »
- « Comment voulez-vous que j'apporte mon sac pour ses besoins, je suis en costume de bain...???
 De toute façon, en campagne, ça fait juste un peu plus d'engrais... »
- « Ce n'est pas grave si mon chien jappe, nous sommes en plein bois ici, alors... »

La principale raison pour laquelle les municipalités ont adopté des règlements régissant les animaux est la nonchalance que démontrent plusieurs gardiens de chiens quant au respect qu'ils devraient afficher envers leurs concitoyens, leurs voisins et ces autres personnes qui n'ont pas d'animaux de compagnie.

Pour permettre à tous de se rappeler l'excellence de leurs dernières vacances, l'Inspecteur Canin appliquera, avec diligence, les règlements sur le territoire de Très-Saint-Rédempteur dont il a la charge.

Nous vous invitons à communiquer avec notre inspecteur municipal, M. Maxime Vézina-Colbert au numéro suivant : (450) 451-5203 ou à consulter le Règlement n° 209-2015 relatif à la garde et le contrôle des chiens.

Piscines : la sécurité avant tout !

Le retour de la chaleur permet de goûter aux joies des baignades estivales. Toutefois, afin de ne pas gâcher ces moments mémorables par des accidents pouvant s'avérer fatals, le Gouvernement du Québec a adopté en 2010 le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Bien que les piscines installées avant l'entrée en vigueur de ce règlement n'y soient pas assujetties, nous recommandons à tous d'installer des enceintes conformes aux normes qui y sont prévues, afin de limiter les risques de noyades chez les enfants. Ces enceintes, d'une hauteur minimale de 4 pieds dont les accès doivent être munis de systèmes de fermeture et verrouillage automatique, permettent de contrôler en tout temps l'accès à la piscine, empêchant ainsi les jeunes enfants d'y accéder lors d'un moment d'inattention.





Cyclistes et automobilistes : partager la route, une responsabilité commune !

Au cours des dernières années, plusieurs accidents mortels ou graves ont eu une couverture médiatique importante, soulignant ainsi l'importance de respecter les différents usagers de la route. Le gouvernement du Québec adoptera d'ailleurs prochainement des modifications au Code de la sécurité routière existant afin de favoriser une cohabitation plus harmonieuse et de s'adapter à l'augmentation importante du nombre de cyclistes sur nos routes. Rappelons ici quelques responsabilités.

En tant qu'automobiliste...

- Respectez les cyclistes! Assurez-vous de garder une distance sécuritaire entre votre véhicule et le cycliste. Il s'agit d'une obligation au sens du Code de la sécurité routière, qui est essentielle à la sécurité des cyclistes. Ces derniers peuvent changer de trajectoire à tout moment afin d'éviter un obstacle ou une défectuosité de la chaussée. Il est généralement admis qu'une distance minimale de 1,5 mètre devrait être respectée sur une route de campagne.
- Lors d'un dépassement, vous avez le droit de traverser une ligne jaune centrale pleine. Vous devez toutefois vous assurer d'avoir une visibilité suffisante pour vous assurer qu'aucun véhicule n'approche en sens inverse et de pouvoir effectuer la manœuvre en toute sécurité, notamment à l'approche des courbes ou dans les côtes.
- Restez vigilants afin de repérer de loin les cyclistes et de pouvoir adapter votre conduite à leur approche.
- **Soyez patients!** Une manœuvre dangereuse ou une collision, même à basse vitesse, peut entrainer des conséquences graves ou fatales pour le cycliste...

En tant que cycliste...

- Respectez le Code de la sécurité routière. Vous devez notamment vous assurer de circuler à l'extrême droite de la chaussée. Lorsque vous circulez en groupe, vous devez le faire en file afin de permettre un dépassement plus facile pour les véhicules. Un maximum de 15 cyclistes est permis.
- Soyez visibles en tout temps! Portez des vêtements colorés. Lorsque vous circulez en période de noirceur, assurez vous d'avoir au moins un feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière et portez des vêtements ou accessoires munis de bandes réfléchissantes.
- **Évitez d'écouter de la musique** au moyen d'écouteurs, ce qui est interdit par la Code de sécurité routière. Cela vous permettra d'entendre les véhicules qui s'approchent et d'adapter votre comportement en conséquence.
- **Soyez prudents!** Les routes ne sont pas toujours configurées de manière sécuritaire. Restez alerte et anticipez les situations dangereuses!





Permis obligatoires et leurs coûts

• Nouvelle construction d'une résidence : 200 \$

• Puits artésien : 50 \$

Installations septiques: 50 \$
Bâtiment accessoire: 35 \$
Bâtiment agricole: 100 \$

• Rénovation : entre 25 \$ et 100 \$, selon le

coût et la nature des travaux.

• Démolition : 35 \$

• Lotissement : 100 \$ pour l'étude de la

demande et 100 \$ par lot.Piscine hors terre : 25 \$Piscine creusée : 50 \$

 Affichage: 3 \$ du mètre carré de la superficie de l'enseigne avec un minimum de 25 \$

• Permis de coupe d'arbres : gratuit.

Vente de garage : 5 \$Permis de feu : 20 \$Poulailler et enclos : 25 \$

Garde de poules : 25 \$ annuellement
 Licence de chien : 20\$ annuellement

Rappel - Permis

Avant de commencer tout travail de construction, de rénovation, d'ajouts d'équipements ou de coupe d'arbres, nous vous invitons à communiquer avec notre inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur Maxime Vézina-Colbert au 450-451-5203, poste 223.

Ventes de garage

Avez-vous votre permis?



Permis de brûlage

Pour la période du 15 avril au 30 novembre 2016, les demandes concernant les activités de brûlage doivent être faites en communiquant avec le Service de sécurité incendie de Rigaud (SSIR). Vous pouvez le faire du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 par téléphone au 450-451-0869, poste 271 ou par courriel cynthiagodon@ville.rigaud.gc.ca. Une fois la demande reçue, un préventionniste communiquera avec vous, dans au plus 2 jours, pour planifier la visite du site et l'émission du permis. Si la demande est faite un vendredi, il est possible que l'émission soit reportée au lundi suivant. Des frais de 20 \$ doivent être (comptant ou chèque) pavés préventionniste. Ce dernier vous remettra un reçu.

SERVICES 311 et 511

C'est dans le but de remédier à l'engorgement du centre de réception des appels 9-1-1 que s'est inscrit la création de la ligne 3-1-1. La population est invitée à composer ce numéro pour signaler tous les appels non urgents nécessitant une intervention municipale.

Lorsque ces situations se présentent sur une route sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (le chemin du Bois-Franc et la route 325 par exemple), c'est alors le 5-1-1 qu'il faut composer.

Ponceaux, fossés et bordures

Chaque propriétaire est responsable de son ponceau, il doit donc veiller à ce qu'aucun obstacle n'obstrue l'écoulement des eaux. Nous vous rappelons également que l'entretien de la bande de verdure comprise dans l'emprise entre la rue et les terrains privés doit être assuré par les propriétaires desdits terrains.





Bibliothèque municipale

Coordonnées

769, route Principale (450) 451-5203, poste 225 (durant les heures d'ouverture) www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/redempteur

Nouveautés adultes

La villa de Nora Roberts
L'amour au temps d'une guerre, tome 2 de Louise Tremblay D'Essiambre
Père et mère tu honoreras de Jean-Pierre Charland
Il était un fois à Montréal, tome 2 de Michel Langlois
Écrit avec le sang de mon cœur, tome 8, partie 1 & 2 de Diana Gabladon
La galerie des jalousies, tome1 de Marie-Bernadette Dupuy
Les étoiles de la fortune, Sasha, tome1 de Nora Roberts
La promesse des Gélinas, Florie, tome 3 de France Lorrain

Nouveautés jeunesse

Rival de Kathy Reichs Brenda Reichs

Juliette à Paris de Rose-Line Brasset, A. Métayer

Les filles modèles, Sabotage 101, tome 4 de Marie Potvin

Heures d'ouverture

Mercredi 19h à 21h Samedi 10h à 12h







LE SAVIEZ-VOUS ?

La Coop-CSUR fête ses 10 ans de réalisations!

Il y a maintenant 10 ans, soit le 26 avril 2006, la Coop-CSUR est née. À l'époque, l'internet n'était pas offert aux citoyens des municipalités rurales et des grandes entreprises proposaient des solutions partielles inintéressantes pour l'ensemble de la population. Les fondateurs Benoit Guichard, Guy Guénette, Lise Couët et Norman Molhant ont alors poussé leur imagination pour mettre sur pied un réseau autonome de distribution de l'internet haute-vitesse par radio fréquence. Au fil des années, la Coop-CSUR est devenue un acteur incontournable en matière d'économie sociale.

Félicitations aux différentes personnes qui ont contribuées de près ou de loin à ce projet innovateur!





SUBVENTIONS À LA RÉNOVATION ÉCORESPONSABLE

CRÉDIT D'IMPÔT RÉNOVERT

Valide pour les travaux réalisés par un entrepreneur qualifié. Le contrat doit être conclu entre le 17 mars 2016 et le 1^{er} avril 2017. Le crédit d'impôt s'applique à certains travaux compris dans cinq (5) grandes catégories de travaux : enveloppe de l'habitation (isolation, étanchéisation, portes et fenêtres, etc.), systèmes mécaniques (chauffage, climatisation, chauffe-eau, etc.), conservation et qualité de l'eau (<u>installations septiques</u>, récupération des eaux pluviales, etc.), qualité du sol (terrains contaminés), et finalement, énergies renouvelables (panneaux solaires, etc.). Pour plus de détails :

http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/renovert/default.aspx

RÉNOCLIMAT

Ce programme propose une aide financière pour des travaux liés à l'isolation, à l'étanchéité et aux systèmes mécaniques des bâtiments. De plus, le programme permet la visite d'un conseiller spécialisé afin de vous donner des conseils personnalisés visant à améliorer l'efficacité énergétique de votre habitation. Pour plus de détails :

http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/mon-habitation/renoclimat/

CHAUFFEZ VERT

Profitez d'une aide financière dans le cadre de *Chauffez vert* pour remplacer vos systèmes à combustibles fossiles par des systèmes alimentés à l'électricité ou par d'autres énergies renouvelables. Pour plus de détails :

http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/mon-habitation/chauffez-vert/

BORNES DE RECHARGE POUR VOITURES ÉLECTRIQUES

Vous avez fait l'achat ou la location d'un véhicule entièrement électrique, d'un véhicule électrique hybride rechargeable ou d'une motocyclette électrique? Vous pouvez également profiter d'un soutien financier pouvant atteindre 600\$ pour acheter et installer une borne de recharge de 240 volts à votre domicile. Pour plus de détails :

http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/particuliers/remboursement.asp

ÉCONOLOGIS

Éconologis est un programme en efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste. Il permet de profiter, gratuitement, de conseils personnalisés et même de l'installation de thermostats électroniques. Ce programme est offert d'octobre à mars seulement. Pour plus d'information, composez le 1-866-266-0008, ou visitez :

http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/mon-habitation/econologis/





Agrile du frêne

Malgré l'accélération de la progression de l'agrile du frêne au Canada, les méthodes de protection des arbres et le contrôle de l'insecte ont aussi évolué. Différentes méthodes ont été développées ou sont en cours de développement.

Lutte chimique : Le TreeAzin est un insecticide systémique qui doit être injecté au début de l'été dans un frêne. Quarante-huit heures après l'injection, on le retrouve dans tout l'arbre. Mais comme il se dégrade progressivement, il est recommandé de traiter les arbres aux deux ans. Les résultats démontrent une diminution variant entre 60 et 96% du nombre de larves de l'agrile.

Lutte biologique: Même si l'agrile du frêne est originaire d'Asie, certains de ses ennemis naturels sont indigènes en Amérique du Nord. Ainsi, certains oiseaux comme les pics-bois ou d'autres insectes en sont des prédateurs. Tous ces organismes contribuent à la mortalité de ce ravageur à l'échelle du territoire, mais faiblement (environ 5% de contrôle).

Nouveau!

Au Canada, l'introduction de deux espèces de guêpes parasitoïdes a été approuvée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). En 2013, des essais de relâchement de ces insectes ont d'ailleurs été menés dans le sud-ouest de l'Ontario en 2013. En 2015, la Ville de Montréal faisait de même dans les secteurs les plus fortement urbanisés, ce qui permettra de mieux connaître l'impact de la lutte biologique dans ces conditions.

Afin de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu urbain, nous vous recommandons de planter des essences d'arbres figurant au Répertoire des arbres recommandés en milieu urbain produit par l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP). Ce guide présente 154 essences d'arbres feuillus et résineux recommandées pour la plantation en milieu urbain et classées en fonction des différents usages.

Ressource locale

Groupes service externe de jour et de soir pour information 514.774.2166 / 514.774.2252

Ateliers de sensibilisation contre la violence conjugale et ses impacts : Projet "Bambi" / Éducateur/trice - Projet "Chevreuil" / Élèves du secondaire Pour information : 450.424.6010

Hébergement La Passerelle est un centre d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale qui œuvre dans la région de Vaudreuil-Soulanges depuis plus de 17 ans.

Pour rejoindre une intervenante, pour obtenir de l'information, déposer une demande d'hébergement ou encore obtenir de l'aide en cas d'urgence, veuillez composer le 450.424.6010, ce service est disponible 7 jours sur 7, 24 heures par jour.

Services Internes

- Hébergement temporaire
- Ligne d'urgence
- Consultation individuelle
- Évaluation des besoins
- Ateliers de groupe
- Références au besoin

Services Externes

- Consultation individuelle
- Intervention téléphonique
- Suivis de groupe

Services Jeunesse

- Consultation mère/enfant
- Consultation auprès des enfants
- Support dans les habiletés parentales
- Services internes/ externes

Administration

C.P. 115, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5W1

Téléphone: 450.424.6077, Télécopieur: 450.424.1371, Courriel: info@hebergementlapasserelle.com Facebook: www.facebook.com/hlapasserelle Site Internet: www.hlapasserelle.com





Fête du village

Suite au succès de l'évènement en 2015, la Fondation des Amis du Patrimoine (FAP) organisera la Fête du village pour une 2^e année consécutive. L'évènement aura lieu le **14 août 2016**.

Pour plus d'information, contactez la Fondation des Amis du Patrimoine (FAP) :

patrimoine.tsr@csur.ca

L'OSM dans les parcs

L'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) offrira gratuitement un concert au parc Chartier-De-Lotbinière (Rigaud), le mardi 26 juillet 2016 à 19h30.

Bienvenu à tous!

Séances du conseil à venir

Les séances du Conseil se déroulent tous les 2^e mardis de chaque mois à 20 h à la salle communautaire située à l'Hôtel de Ville.

Dates des prochaines séances ordinaires de 2016 :

14 juin 13 septembre 13 décembre

12 juillet 11 octobre 9 août 8 novembre

Bureau municipal

769, route Principale, Très-Saint-Rédempteur

Téléphone: 450-451-5203

Courriel: mun.tsr@tressaintredempteur.ca
Site web: www.tressaintredempteur.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi inclusivement, de 9h à 12h et de 13h00 à 17h00.

Le bureau municipal sera fermé

Les jeudis 23 et 30 juin 2016, ainsi que le lundi 5 septembre 2016.

Paiement des taxes municipales

2^e versement : Payable au plus tard le 30 mai 2016 3^e versement : Payable au plus tard le 1^{er} août 2016

MODALITÉ DE PAIEMENT

- Dans la plupart des institutions financières: au comptoir, guichet ou par internet;
- Par la poste en utilisant les coupons retour joints à votre compte de taxes;
- En personne au comptoir de l'hôtel de ville au service de la perception des taxes.

Les paiements s'effectuent en argent comptant, chèque personnel, chèque visé ou mandat postal fait à l'ordre de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

Pour toute question relative à la <u>taxation</u>, veuillez communiquer avec le Service de la perception et de la <u>taxation</u> municipal : (450) 451-5203 poste 221

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE

Au profit du fonds de développement social de la Csur

Coopérative multiservices

L'argent sera investit dans des projets collectifs déposés au conseil d'administration!

Devant l'église de Très-Saint-Rédempteur LE 18 juin dès 8h AM! (En cas de pluie, au centre communautaire)

2 façons simples de contribuer!

Donner plutôt que jeter!

Collecte de matériel

Vendre vos objets!

Location de tables
au coût de 20\$

Au centre communautaire du 13 au 17 juin

Suivez notre page Facebook **COOP CSUR** pour profiter de la **prévente** à compter du mercredi 15 juin.

Bienvenue aux artisans et aux commerçants!

Venez faire découvrir vos produits
tout en encourageant votre Coopérative de solidarité!

Pour réserver votre table ou pour de l'information ; Bianka Dupaul 450-451-2787 directiongenerale@csur.ca Visitez notre site internet : www.csur.ca